Cinquante troisième année. - N° 148 A Vendredi 2 août 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 550

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Ventes et cessions

809 685 688 RCS Vienne.
DROPTELECOM.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 5 j, Rue De Revollon, Villa 3, 38150 Chanas.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PRJET DE FUSION / Aux termes d'un acte SSP en date du 30 juillet 2019 à CHANAS, la société DROPTELECOM (SAS au capital de 50 000 euros, siège social est 5 J Rue de Revollon à CHANAS (38150) 809 685 688 RCS VIENNE) et la société Webbellis (SARL au capital de 574 000 euros, siège social est 5 J rue de Revollon Villa 3 à CHANAS (38150), 523 395 358 RCS VIENNE), ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DROPTELECOM par la société Webbellis. La société DROPTELECOM ferait apport à la société Webbellis de la totalité de son actif, soit 62 315,73 euros à charge de la totalité de son passif, soit 12 426,99 euros. L'actif net apporté s'élève à un montant positif de 49 888,74 euros. La société Webbellis détenant la totalité des 5 000 actions composant le capital social de la société DROPTELECOM, il ne sera pas procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2019 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives effectuées par DROPTELECOM depuis le 1er avril 2019 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par Webbellis. La société DROPTELECOM sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée au plus tard le 31 octobre 2019. Les créanciers de la société absorbante ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues par l'article L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce, soit 30 jours à compter de la présente publication devant le tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Vienne tant pour la société DROPTELECOM que pour la société Webbellis en date du 31 juillet 2019..